



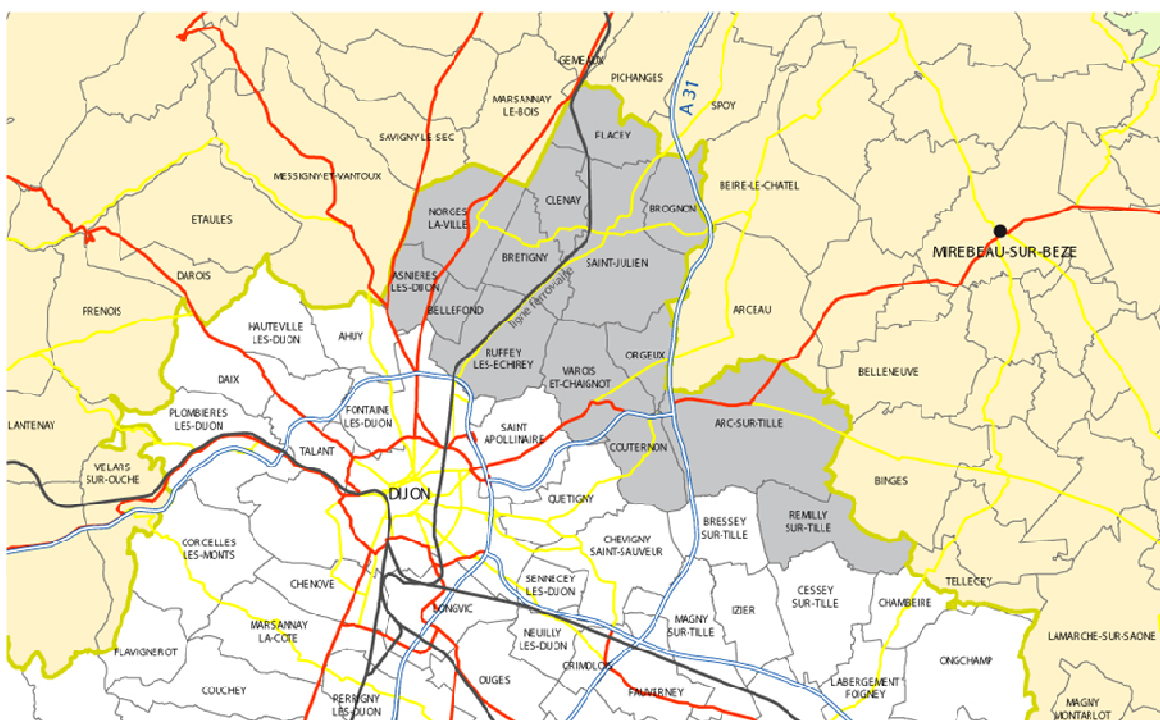
Rapport d'activité 2017

I. Présentation

Conformément à la loi NOTRe, la nouvelle Communauté de communes Norge et Tille (NeT) a vu le jour le 1er janvier 2017. Issue du Val de Norge et de la Plaine des Tilles, notre intercommunalité compte aujourd'hui 14 communes et 16 000 habitants :

- Arc-sur-Tille
- Asnières-lès-Dijon
- Bellefond
- Bretigny
- Brognon
- Clénay
- Couternon
- Flacey
- Norges-la-Ville
- Orgeux
- Remilly
- Ruffey-lès-Echirey
- Saint-Julien
- Varois et Chaignot

Espace périurbain, l'EPCI accueille de nombreuses entreprises et est membre du SCOT du Dijonnais.



Si les délais prévus par la loi ont pu être jugés très restreints, la préparation de notre fusion a été travaillée bien en amont, l'année 2016 ayant été celle du diagnostic.

Une stricte parité territoriale a été respectée dans l'exécutif ainsi que dans le pilotage des commissions de travail, hors de tout esprit partisan politique.

La première tâche, en 2017 a été de se doter d'un budget. Aussi, une harmonisation fiscale a été actée en respectant un principe fondamental : aucun habitant ne doit subir une hausse de la fiscalité issue de la fusion.

De la même manière, une harmonisation à la baisse de la fiscalité sur les entreprises a été décidée.

L'année 2017 a été aussi celle du choix des compétences que la NeT devait assumer au nom des communes. De l'enfance-Jeunesse à la base de loisirs, du développement économique aux ordures ménagères, toutes les compétences ont fait l'objet d'études, de simulation et de choix raisonnés. L'objectif était de faire aussi bien sinon mieux, en favorisant les économies liées à la mutualisation.

Enfin, la loi délègue obligatoirement aux intercommunalités de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de l'eau.

1. Présentation du Bureau Communautaire :

- Ludovic ROCHETTE (Maire de Brognon) – président
- Monsieur Patrice CHIFFOLOT (Maire de Couternon) - 1er Vice-Président
- Madame Patricia GOURMAND (Maire d'Asnières-lès-Dijon) - 2ème Vice-Président
- Monsieur Patrick MORELIERE (Maire d'Arc-sur-Tille) - 3ème Vice-Président
- Monsieur Patrice DEMAISON (Maire de Flacey) - 4ème Vice-Président
- Monsieur Pierre JOBARD (1^{er} adjoint au Maire de Varois et Chaignot) - 5ème Vice-Président
- Monsieur Frédéric IMBERT (Maire de Clénay) - 6ème Vice-Président
- Monsieur Patrice MANCEAU (Maire de Remilly sur Tille) - 7ème Vice-Président
- Madame Nadine MUTIN (Maire de Ruffey-lès-Echirey) - 8ème Vice-Président
- Monsieur Maurice CHEBION (Maire de Norges-la-Ville) - membre
- Monsieur Michel LENOIR (Maire de Saint Julien) - membre
- Monsieur Didier MAINGAULT (Maire de Bretigny) - membre
- Monsieur Philippe MEUNIER (Maire de Bellefond) - membre
- Monsieur Jean-Pierre OPPLERT (Maire d'Orgeux) - membre

2. Autres membres du Conseil Communautaire :

- Bruno PICONNEAUX (Arc-sur-Tille)
- Claire GUICHARD (Arc-sur-Tille)
- Rémi BOURGEOT (Arc-sur-Tille)

- Martine FAYOLLE (Arc-sur-Tille)
- Philippe ANTOINE (Asnières-lès-Dijon)
- Maryline GIRAUDET (Couternon)
- Gérald NICOLAÏ (Couternon)
- Michel BOBIO (Couternon)
- Guy HERVIEU (Ruffey-lès-Echirey)
- Jean François DELNESTE (Saint Julien)
- Françoise VAN ROY (Saint Julien)
- Vincent DELATTE (Varois-et-Chaignot)
- Nadine BAZIN (Varois-et-Chaignot)
- Suzanne FERRAND (Varois-et-Chaignot)

II. Compétences

La Communauté de Communes Norge et Tille exerce depuis le 1er janvier 2017, l'intégralité des compétences obligatoires prévues dans le code général des collectivités territoriales et les compétences optionnelles et facultatives exercées par les anciennes Communautés de Communes.

- **Des compétences obligatoires :**

Aménagement de l'espace communautaire,
Actions de développement économique,
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- **Des compétences optionnelles :**

Le conseil communautaire dispose d'un délai d'un an à compter du 1er janvier 2017 pour décider d'exercer ces compétences optionnelles sur l'ensemble de son territoire ou de les restituer aux communes membres.

Sur le périmètre du Val de Norge :

- Voirie d'intérêt communautaire,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire : création, gestion, fonctionnement des crèches, relais assistantes maternelles, centres aérés, centre de loisirs.

Sur le périmètre de la Plaine des Tilles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement : élaboration d'un plan de développement et de protection de l'environnement et de prévention des risques naturels sur tout ou partie du territoire de la communauté,

- Voirie d'intérêt communautaire : création ou aménagement et entretien du réseau de voirie d'intérêt communautaire.

- **Des compétences facultatives :**

Le conseil communautaire dispose d'un délai de deux ans à compter du 1er janvier 2017 pour décider d'exercer ces compétences facultatives sur l'ensemble de son territoire ou de les restituer aux communes membres.

Sur le périmètre du Val de Norge :

- Gestion et fonctionnement des restaurants scolaires, garderies et le périscolaire.
- Gestion des transports scolaires et parascolaires, préélémentaires et élémentaires.
- Mise en réseau des bibliothèques pour le développement de la lecture publique.
- Subventionnement et aides pour les manifestations culturelles et sportives à vocation Intercommunale
- politique de loisirs des 14 - 25 ans, gestion et fonctionnement de l'école intercommunale de musique.

Sur le périmètre de la Plaine des Tilles :

- Etude et mise en place de transports collectifs intra-communautaire.
- Promouvoir la mobilité des activités des accueils de loisirs, des commerces membres et des associations du territoire.
- Gestion de l'accueil, durant les vacances scolaires, des enfants de 3 à 17 ans.
- Gestion de l'accueil de loisirs, durant les mercredis après-midi, hors vacances scolaires.

III. Budget 2017

Priorités du budget :

Les comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe (zone artisanale à St. Julien) ont été votés le 26 mars 2018.

1. Le Compte Administratif 2017 du budget principal

a) Section de fonctionnement

Dépenses nettes	Recettes nettes
5 106 156,53 €	5 376 356,15 €
	Report 2016 : 1 073 265,87 €
Total dépenses : 5 106 156,53 €	Total recettes : 6 449 622,02 €

Excédent de clôture : **1 343 465,49 €**

Résultat sur l'année N : **270 199,62 €**

Il est important de signaler que nous avons eu seulement deux décisions modificatives, en 2017. La première concernant les amortissements et la deuxième, le stock du budget annexe à la demande du trésorier. Concernant le fonctionnement, nous avons un report positif de l'année N-1 de 1 073 265,87 € qui s'additionne à celui de l'année N pour donner un excédent de clôture de 1 343 465,49 €.

L'attribution de compensation : 706 608,92 €. Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant 2016, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 742 710, 33 € regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance et jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

En 2017, les dépenses pour le **chapitre 014**:

- 1 581 757,00 € pour le compte 739221 **FNGIR**,
- 130 000,00 € le **FPIC**.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes s'établit à 6 859 199,80 € dont un excédent budgétaire reporté de 1 343 465,49 € (cet excédent budgétaire était de 293 493,95 € en 2017).

Les recettes sont composées :

- Des impôts et taxes pour 4 489 029,00 €.
- Des dotations de l'État et de subventions pour 742 710,00 €.
- De participations diverses 79 458,00 € (dont 53 431,00 € liés à l'École de musique).
- Du report du résultat constaté aux comptes administratifs 2016 des deux communautés de communes.
- Des produits divers et exceptionnels pour 45 740,00 €.

La fiscalité :

Les taxes :

- Taxe d'habitation 7,99%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 1,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0 %
- CFE 17,79 %

b) Section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Voici quelques exemples :

- L'étude du projet de rénovation du restaurant scolaire à Clénay
- Fonds de concours (participation de l'intercommunalité aux projets des communes)
- Emprunt pour la construction du restaurant scolaire et périscolaire de Norges-la-Ville

Les recettes d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- FCTVA fonds de compensation de la TVA.
- Dotations aux amortissements pour 153 202,90 €.
- Des subventions de l'Etat et la CAF.

Dépenses nettes	Recettes nettes
261 843,50 €	188 596,17 €
	Report 2016 : 66 741,28
Total dépenses : 261 843,50 €	Total recettes : 555 337,45 €

Excédent de clôture : **293 493,95 €**

Résultat sur l'année N : **- 73 247,00 €**

Pour l'investissement, nous avons aussi un report de l'année N-1 de 366 741,28 €, un peu moins de recettes qui nous permettent tout de même de finir l'année avec un excédent de 293 493,95 € (sans compter les dépenses du mois de décembre 2017).

Les fonds de concours engagés, en 2016 par l'ex-Val de Norge ont été reportés en 2017 et le seront à nouveau sur 2018 à savoir :

- Bretigny : 20 000 € pour la construction de la salle d'archives et la salle pour l'École de musique et 20 000 € pour la construction de la salle de réunion.
- Clénay : 5 249,36 € pour l'aménagement d'une aire de jeux et terrain de foot.
- Saint Julien : 20 000 € pour la salle des fêtes.
- Asnières : 20 000 € pour la construction de l'espace de rencontres et de loisirs.

2. Le Compte Administratif du budget Annexe de la ZAE de la Petite Fin

a) Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses nettes	Recettes nettes
2 169 809,27 €	1 409 110,02 €
	Report 2016 : 503 534,88 €
Total dépenses : 2 169 809,27 €	Total recettes : 2 715 157,10 €

Excédent de clôture : **545 348,10 €**

Résultat sur l'année N : **14 813,22 €**

En 2017, nous avons dû combler le déficit du budget annexe par un virement du budget principal au chapitre 65, compte 6521, pour un montant de 262 966,02 €.

En 2017, les ventes de terrains ont atteint plus de 700 000 € et les recettes issues des subventions plus de 250 000,00 €.

Les ventes de 2018 prévues rapporteront 488 886,00 € H.T. La deuxième tranche des travaux d'aménagement de la ZAE de la petite Fin sera commencée en 2018 (voiries, luminaires...).

Nous avons pu rembourser 500 000 € en 2017 du prêt contracté en 2016. Il nous reste à rembourser 500 000 €.

b) Section d'investissement B. annexe :

Dépenses nettes	Recettes nettes
1 409 110,02 €	1 603 677,07 €
Report 2016 : 603 677,07 €	
Total dépenses : 2 012 787,09 €	Total recettes : 1 603 677,07 €

Excédent de clôture : - **40 110,02 €**

Résultat sur l'année N : - **194 567,05 €**

IV. Le secteur de l'Enfance – Jeunesse en 2017

Au moment de la fusion, le secteur de l'Enfance-Jeunesse n'était pas homogène sur les deux anciens territoires :

- La Petite Enfance était une compétence communale sur le territoire de l'ex-Plaine des Tilles et une compétence intercommunale sur le territoire de l'ex-Val de Norge : la Commission Enfance-Jeunesse a travaillé durant toute l'année 2017 et proposé que cette compétence devienne intercommunale sur la totalité du territoire au 1^{er} janvier 2018.

Structures concernées :

- * le multi-accueil situé à Arc-sur-Tille, géré en Délégation de Service Public par l'association Familles Rurales.
- * le Relais Parents Enfants situé à Arc-sur-Tille, géré en régie directe.

- Le Périscolaire : communal au niveau de l'ex-Plaine des Tilles et intercommunal sur l'ex-Val de Norge : les élus se sont donnés une année supplémentaire pour décider si cette compétence deviendrait intercommunale sur tout le territoire ou serait rendue aux communes de l'ex-Val de Norge. En attendant la DSP confiant la gestion de l'accueil périscolaire et de la restauration à l'ADMR, devant prendre fin au 31/08/2017 est reconduite jusqu'au 6 juillet 2018, pour permettre de lancer une nouvelle procédure dans de bonnes conditions.

- L'extra-scolaire durant les vacances : compétence intercommunale optionnelle sur le territoire de l'ex-Val de Norge et facultative sur celui de l'ex-Plaine des Tilles. Ce service était géré dans les deux cas par l'UFCV, dans le cadre d'une DSP se terminant le 31 août 2017. Pour faciliter la mise en place d'une nouvelle procédure, les deux DSP ont été reconduites jusqu'au 22 décembre 2017.

- L'extra-scolaire durant les mercredis après-midi : Compétence intercommunale débutant à la fin de l'école sur le territoire de l'ex-Val de Norge gérée en DSP par l'ADMR et compétence intercommunale gérée en régie directe par du personnel communal mis à disposition de la Communauté de communes, débutant après le repas de midi sur l'ex-Plaine des Tilles. En mars 2017, les élus ont décidé que cette compétence intercommunale serait optionnelle et débiterait dès la fin des cours du mercredi, sur tout le territoire ; et qu'elle débiterait le 23 décembre 2017 et se terminerait au dernier jour des vacances d'été 2021.

V. La Base de loisirs - saison 2017

Ouverture de la baignade le 3 juin 2017, fermeture le 3 septembre 2017. Surveillance les mercredis, WE et jours fériés en juin ; tous les jours le reste du temps, de 13h30 à 19h00.

3 surveillants de baignade puis 4 à compter du 18 juin, à la suite du décès par noyade d'un usager le 18 juin.

Arrivée de l'exploitant de la buvette à partir du mois d'avril et mise en place de son chalet buvette, ses paillottes, pour être opérationnel fin mai, pour le long WE du jeudi de l'Ascension.

Il a organisé la Brocante du lundi de la Pentecôte, qui a généré un bénéfice de plus de 1000 € remis à l'association le Trèfle à 4 Clowns.

Fête du lac le 17 juin 2017 ; feu d'artifice financé par la Communauté de Communes pour 4000€

Fête de la musique le 21 juin

5 soirées dansantes prévues par saison, fête du lac comprise

Fête de la grenouille le 15 août.

Météo :

Temps chaud et sec dès le mois de mai, jusque fin juin, puis météo plus capricieuse du 14 juillet au 15 août environ ; peu de pluie mais manque de chaleur, temps gris, etc.... Dès qu'il y a plusieurs jours de beau temps consécutifs, la fréquentation explose, mais après un épisode de pluie, il faut à nouveau plusieurs jours de beau temps pour que les usagers reviennent.

Peu de fréquentation cette année en général, excepté quelques jours en mai et juin...

Manifestations :

- régates club de voile : 8 journées de compétitions diverses (hors juillet –août)
- Epreuve amicale de Swimrun le 31 mai organisée par des étudiants du CREPS.
- duathlon des sables : 1er we de septembre
- ateliers école de pêche : 5 samedis répartis de septembre à décembre
- championnat de nage en eau libre au stade de ski nautique
- fête de l'eau : le 1 er août, en partenariat avec la SAUR
- journée découverte du basket ?
- journée Carrefour

La sécurité :

Tranquillité assurée par un agent d'une société de surveillance les we du mois de juin et jusqu'à l'arrivée du poste à cheval de la Garde Républicaine au lendemain du 14 juillet. 13 gendarmes se sont relayés par groupe de 3-4 sur le site. Un poste à cheval compte obligatoirement 6 chevaux + 2 gendarmes spécialisés qui sont complétés par des réservistes et volontaires ayant un bon niveau d'équitation.

Patrouilles du PSIG durant les nuits ; la Communauté de Communes a doté la brigade d'Arc-sur-Tille de deux VTT pour permettre aux gendarmes de couvrir plus de terrain sur la Base de loisirs.

Accueils de loisirs :

8 conventions signées avec des Mairies ou des Communautés de Communes, dont Longvic, Quétigny, Chenôve et Saint-Apollinaire) ; cette saison, 439 enfants ont été accueillis dans le cadre d'accueils de loisirs.

3 stagiaires (BTS Tourisme) sont venus au tout début de l'été (jusqu'au 6 juillet) sur la Base afin de compter les véhicules et faire remplir des enquêtes aux usagers. 431 réponses ont été obtenues. De cette enquête il ressort que la Base est fréquentée principalement par les habitants de Dijon Métropole, pour une activité baignade, que le site est choisi pour son aspect «naturel». Ce manque de fréquentation par les habitants du territoire pourrait s'expliquer qu'un nombre de plus en plus important de personnes se font construire une piscine dans leur jardin....

Le bilan financier :

Il ressort que les dépenses sont restées stables : Fréquentation peu élevée, en lien avec la météo maussade entre le 14 juillet et le 15 août, très peu de dépenses d'investissement cette année, et des recettes d'investissement en hausse avec le versement de la DETR avec un an de retard.

Total montant des dépenses de fonctionnement : 129 458,00€

Total montant des recettes de fonctionnement : 19 605,00€

Total montant des dépenses d'investissement : 4 299,00€

Total montant des recettes d'investissement : 22 410 ,00€

VI. L'Environnement

Les deux systèmes existant sur le territoire au moment de la fusion ont été conservés : les 4 communes de l'ex-Plaine des Tilles adhèrent à un syndicat mixte, le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, et les 10 communes de l'ex Val de Norge sont collectées par le SMOM d'Is-sur-Tille, dans le cadre d'un marché public. Il existe une déchetterie à Arc-sur-Tille, gérée par le SMICTOM et deux à Norges-la-Ville et Saint-Julien, dont la gestion est confiée à l'association Emmaüs.

VII. Le Transport

1. Transport A la Demande

Service proposé sur l'ancien territoire de la Plaine des Tilles dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) avec la société Kéolis.

Communes desservies : Arc-sur-Tille, Couternon, Remilly-sur-Tille, Varois et Chaignot
Possibilité de réaliser tout trajet entre ces communes + des destinations possibles à : Dijon, Saint-Apollinaire, Quetigny et Chevigny.

Une extension de ce service à l'ensemble du territoire est à l'étude.

2. Les Minibus

4 minibus issus des 2 anciennes intercommunalités sont mis à disposition gracieusement des associations du territoire « Norge et Tille » : plus de 20 associations en ont bénéficié en 2017. Une convention de mise à disposition a été signée entre les associations et la Communauté de Communes.

VIII. La Communication

Réalisation du calendrier pour la collecte des déchets des ménages

Salon du livre 2017

Création d'une revue intercommunale : le Norge et Tille Info (NeT), dont la première édition est sortie en novembre 2017.

Création d'un répertoire des associations sportives et culturelles du territoire : Bougez dans la NeT.